

Contrat Pain

AMAP SENPERE

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent :..... **HELBIDEA / Adresse :**.....
Tel Domicile : Mugikor / Portable : Courriel :

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :

- à répondre aux questions des consommateurs
 - à régler d'avance l'achat de ses produits.
 - à prendre en compte les aléas de production
 - à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution
 - à participer à la réunion bilan avec les producteurs
- Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident
Date et signature de l'adhérent Le...../. /2023

Le producteur , Urko Gaztañaga, a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
- à livrer l'AMAP **les lundis, maison Oihartzuna, de 18h30 à 19h30**
- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion-bilan avant le renouvellement de contrat.

Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature du producteur

Durée du contrat : 2 mois et demi-cuillère

Dates des livraisons : 13-20-27 novembre / 04-11-18 décembre

Produits	Prix unitaire	13/11	20/11	27/11	04/12	11/12	18/12	total
(1) Pain 500g	3 €							
(2) Pain 1 kg	6 €							
Pain noix-raisins 500g*	5 €							
Total (€)								

Ce contrat ne prendra effet que si la commande de pain classique (1 et 2) atteint 15 kg par livraison.

*** en plus des 15kg de pain classique**

Paielement par chèques (2 max) à l'ordre de Urko Gaztañaga

Responsable du contrat : **Alexandra Clavier**

Urko et Amaia Gaztañaga

Paysans- boulangers installés à St Esteben.

Ils cultivent des variétés anciennes de blé, fabriquent leur farine et leur pain avec du levain.

Les pains sont cuits dans un four à bois.